

GV PLEIN AIR 81

Maison Départementale des Sports
148, avenue Dembourg 81000 ALBI

Association loi 1901 créée le 16 09 2004 à la Préfecture du Tarn n° W811002685
Agrément DDCSPP 81 n° 8108A 776ND



FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET
DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - FFEPGV

<https://ffepgv.fr/>

<https://www.sport-sante.fr/>

SAISON 2024 / 2025

ACTIVITES

Randonnées pédestres le dimanche, toute l'année, à la journée ou à la $\frac{1}{2}$ journée, Tarn et départements limitrophes

Mentionnées sur le calendrier avec une cotation facile-moyen-difficile, mais si besoin, il convient de s'informer auparavant auprès du responsable de la randonnée (degré de difficulté, conditions météo, lieu de départ précis, ...)

Randonnées le mardi, 2h30 à 3h de marche environ, sauf vacances scolaires, l'après-midi, et le matin de mi mai à fin juin

Séances d'été en extérieur le samedi matin, en juillet et août, de 9 h à 11 h, sur l'Albigeois

Stages de loisirs sportifs « randonnées », hors département, sur plusieurs jours, d'avril à septembre

Les calendriers et les programmes de ces activités sont disponibles auprès de la secrétaire

Simone Combes 350 chemin des Combettes 81120 Lamillarié / Tél 05 63 56 62 71/courriel : sc.octobre@orange.fr

Adhérer à GV Plein Air 81, c'est s'engager à respecter les règles d'organisation existantes mises en place par les dirigeants du Club. En cas de non respect, la responsabilité du ou des organisateurs ne saurait être engagée.

Encadrement des randonnées : 12 accompagnateurs formés par la FFEPGV

Affiliation à la Fédération Française de Randonnée : participation au balisage des sentiers du Tarn.

Recueil de vos données lors de votre adhésion

Dans le cadre de la RGPD, vous êtes informé que l'association collecte et utilise vos données personnelles renseignées.

Elles sont utilisées uniquement à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical, ...) Ces données ne seront ni cédées ni vendues à des tierces personnes. Elles sont communiquées uniquement à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire FFEPGV pour la licence et à l'assurance.

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un **contrat d'assurance avec la MAIF** qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025. Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport

Pour le public majeur : le certificat médical n'est plus demandé. Le majeur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et, à défaut, remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Adhésion saison 2024/2025 (du 01 09 2024 au 31 08 2025)

L'adhésion et la licence sont annuelles et ne feront l'objet d'aucun remboursement

48 €/personne

(comprenant 21 € d'adhésion + licence FFEPGV 27 €, prise à GV plein Air 81, avec l'assurance de base Maïf)

ou **21 €/personne**

(si la licence FFEPGV est déjà prise dans une autre association EPGV)

L'adhésion ne sera prise en compte qu'à réception

*** du paiement** (à l'ordre de GV Plein Air 81)

*** du bulletin d'adhésion** ci-dessous, complété, daté et signé

*** de l'attestation, en bas du questionnaire de santé,** complétée et signée

(si vous avez répondu **NON** à toutes les questions)

ou bien

* du **certificat médical** si vous avez répondu **OUI** à une question du questionnaire de santé, ou si vous avez interrompu l'activité de randonnée en 2023-2024 pour raison médicale, ou si vous êtes un nouvel adhérent.

Egalement pour les anciens adhérents qui n'en ont pas fourni depuis 2020.

Ce certificat médical doit

attester la non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre et au port du sac à dos,

L'ensemble de ces documents conditionne la prise en charge par notre club affilié à la Fédération FFEPGV (Les garanties accordées par l'assurance FFEPGV/MAIF seront fournies dans la licence)

Important :

Sur le bulletin d'adhésion ci-dessous, noter lisiblement votre adresse mail pour recevoir directement votre licence celle-ci étant envoyée directement par la Fédération.

Pour les adhérents sans adresse mail : l'association GV Plein Air 81 vous l'éditera.

Contact adhésions :

Geneviève LAUR 81 Bd Alsace Lorraine 81000 ALBI Tél 05 63 77 53 60 courriel : glaur1@orange.fr



GV PLEIN AIR 81
Maison départementale des sports
148, avenue Dembourg 81000 ALBI
Association Loi 1901, créée le 16.09.2004



**BULLETIN
D'ADHESION
SAISON 2024 / 2025**

Licence individuelle FFEPGV

cocher la case :

création

renouvellement

Nom..... Prénom

Nom de jeune fille.....

Date de naissance lieu de naissance

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Téléphones /

adresse courriel

N° licence Association...GV de.....

Date et signature obligatoires

Cette demande d'adhésion, dûment renseignée, ne sera prise en compte qu'à la réception :

- de l'attestation du questionnaire de santé, ou du certificat médical,

- du paiement ci-dessous : * cocher la case correspondant à votre cas

Cotisation : **48 €** (21 € d'adhésion + licence FFEPGV 27 € prise à GV plein Air 81)

ou Adhésion : **21 €** (uniquement pour les adhérents prenant la licence FFEPGV dans une autre association)

dans ce cas, précisez obligatoirement le N° de licence et le club d'affiliation :

soit € N° de chèque et banque libellé à l'ordre de 'GV Plein Air 81